

## Informations générales

XXX



## Retraite progressive.

La retraite progressive permet de réduire son temps de travail tout en percevant une partie de sa pension, avant le départ définitif à la retraite.

Voici des exemples concrets (chiffres donnés à titre indicatif).

### CONDITIONS D'ACCÈS

- ✓ À partir de 60 ans.
- ✓ 150 trimestres minimum.
- ✓ Travail à temps partiel (40 % à 80 %).
- ⚠ Sous réserve de l'accord de l'employeur.

### EXEMPLES CHIFFRÉS

Hypothèses communes :

- Salaire à temps plein : 2 400 € net / mois.
- Pension de retraite estimée à taux plein : 1 800 € net / mois.

#### ➤ Temps de travail à 80 %

Salaire versé : 1 920 €.

Part de retraite versée : 20 % de 1 800 € = 360 €.



Revenu total mensuel : 2 280 €.

Perte de salaire de 120 €.

#### ➤ Temps de travail à 70 %

Salaire versé : 1 680 €.

Part de retraite versée : 30 % de 1 800 € = 540 €.



Revenu total mensuel : 2 220 €.

Perte de salaire de 180 €.

➤ **Temps de travail à 60 %**

Salaire versé : 1 440 €.

Part de retraite versée : 40 % de 1 800 € = 720 €.



Revenu total mensuel : 2 160 €.

Perte de salaire de 240 €.

➤ **Temps de travail à 50 %**

Salaire versé : 1 200 €.

Part de retraite versée : 50 % de 1 800 € = 900 €.



Revenu total mensuel : 2 100 €.

Perte de salaire de 300 €.

## À RETENIR

- Le revenu global baisse moins vite que le temps de travail.
- Vous continuez à cotiser pour votre retraite définitive.
- La pension versée est provisoire et recalculée au départ final.

## LES AVANTAGES

- ✓ Transition progressive vers la retraite.
- ✓ Fin de carrière moins pénible.
- ✓ Maintien d'un revenu élevé.

## POINTS DE VIGILANCE

- ⚠ Impact possible sur primes et compléments.
- ⚠ Démarches administratives à anticiper.

## POUR FO



La retraite progressive doit être accessible à tous les salariés.